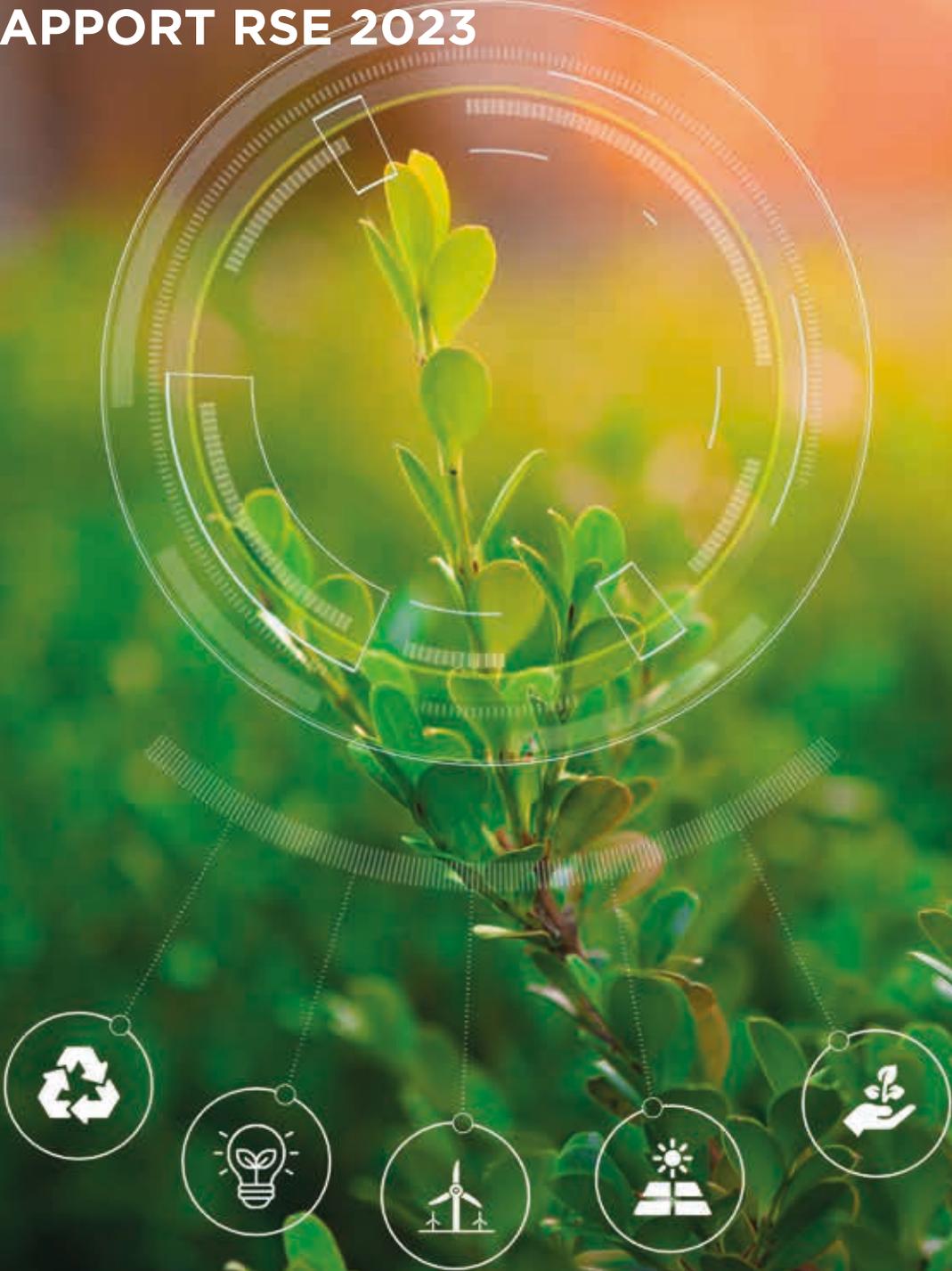


DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT RSE 2023





SOMMAIRE

- 1** **Modèle d'affaires du groupe SPHERE** **5**
- 2** **Analyse des risques liés à l'activité du groupe SPHERE** **9**
- 3** **Informations sociales, sociétales et environnementales** **13**
- 4** **Notes méthodologiques** **27**



1

Modèle d'affaires du groupe SPHERE

Le groupe SPHERE est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale et travaille depuis longtemps à améliorer ses impacts sur ces domaines.

Cette Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) est la mise en forme des analyses et des efforts réalisés par le groupe, telle que demandée par la Directive RSE qui s'applique au groupe depuis l'exercice 2018.

La principale activité du groupe SPHERE est de concevoir, produire et commercialiser des sacs et des emballages utilisés par le grand public, les commerçants ou les professionnels, tels que sac à déchets, sac de transport, feuille et barquette aluminium, film plastique et papier pour contact alimentaire...

Ces produits sont principalement en plastique (essentiellement en polyéthylène, recyclé ou vierge, ou en biomatériau biosourcé et/ou compostable), mais aussi en papier, en fibres végétales (ex. : bagasse) ou en aluminium.

SPHERE a également d'autres activités telles que : production de résines biosourcées compostables, impression sur film et papier, distribution de produits cosmétiques, gants, tabliers, vaisselle jetable...

Ces produits sont fabriqués par SPHERE pour environ les trois quarts du chiffre d'affaires, qui était au total en 2023 de 798 M€.

Toute la production du groupe reste concentrée en Europe de l'Ouest. Également, plus de 97 % du chiffre d'affaires y est réalisé.

SPHERE est un groupe indépendant, créé en 1976, qui se développe régulièrement, tout en restant une ETI « à taille humaine » et à actionnariat privé dont la majorité reste depuis sa création entre les mains de ses fondateurs. Cette structure a permis au groupe de déployer une vision à long terme, tournée vers l'innovation pour un emballage responsable.

Leader européen sur son secteur, l'objectif de SPHERE est de consolider sa position en apportant des solutions environnementales toujours plus innovantes avec un impact environnemental réduit.

La valeur créée a toujours été pour l'essentiel réinvestie dans le développement du groupe, tant le développement économique de la société que le développement social pour les collaborateurs. Les attaches françaises (des gammes de produits sont ainsi certifiées Origine France Garantie) et européennes du groupe sont très fortes, soutenues par la certitude que des investissements locaux et une bonne organisation permettent de ne pas délocaliser, en utilisant les compétences européennes et en soutenant l'économie européenne où nos clients et nos consommateurs sont implantés.

Les interactions des activités de SPHERE sont essentiellement avec ses collaborateurs, ses clients, l'Environnement et ses fournisseurs, même si le groupe participe à plusieurs organisations professionnelles (aussi bien aux niveaux européen, nationaux que locaux) et, est en contact avec les pouvoirs publics européens et nationaux pour contribuer au développement des réglementations concernant ses produits. SPHERE est membre, entre autres, des associations professionnelles françaises ELIPSO, Association Françaises des Compostables Biosourcés (AFCB, ex-Club Bioplastiques), Chimie du Végétal (ACDV), European Bioplastics ou encore l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) et du SRP (syndicat des régénérateurs de matières plastiques).

798 M€
de CA réalisé
en 2023, dont plus
de 97 % en Europe
de l'Ouest.

Interactions avec ses collaborateurs

En 2023, l'effectif moyen annuel de SPHERE est de 1 621 personnes, dont environ 57 % sont en France, le solde étant quasiment uniquement situé en Europe de l'Ouest.

La gestion des ressources humaines est essentiellement décentralisée sous l'autorité des responsables de filiales qui gèrent ce sujet localement dans l'esprit des principes du groupe.

L'épanouissement des collaborateurs du groupe est soutenu par la volonté de production locale, ainsi que par le profond sens de sa responsabilité environnementale qui anime SPHERE.

Interactions avec ses clients

SPHERE distribue très largement ses produits :

- auprès de multiples canaux de distribution : principalement les enseignes de la grande distribution, mais aussi les revendeurs, e-commerce, collectivités locales et petits commerces ;
- sous différents types de marques : marques nationales, marques de distributeurs, marques premiers prix ou même sans marque, par exemple vers les économats.

SPHERE veille à être actif sur toutes les formes de distribution et étudie l'évolution à moyen terme des différents modèles de distribution.

Le groupe accompagne ses clients non seulement en leur fournissant des produits adaptés à leurs besoins, mais également en les conseillant sur leurs assortiments et sur les évolutions des marchés et des réglementations.

De plus, dans le cadre de sa stratégie RSE et en prévision de la mise en œuvre de la CSRD, le Groupe a lancé durant l'année 2023 un exercice de dialogue avec ses parties prenantes, parmi lesquelles des clients. Ce dialogue s'effectue sur le premier semestre 2024.



1 621
collaborateurs
au sein de SPHERE,
dont environ 57 %
en France.

Interactions avec l'environnement

SPHERE se différencie des autres acteurs du marché européen par la place de l'environnement au cœur de sa stratégie de développement et de son modèle d'affaires depuis plus de vingt ans.

Les grands enjeux et tendances sociétales qui influencent le développement de SPHERE sont principalement les préoccupations environnementales qui évoluent rapidement, à travers aussi bien les réglementations que les influences culturelles ou générationnelles.

Le mode de fonctionnement de SPHERE est centralisé pour la politique environnementale qui est pour l'essentiel décidée et insufflée par la direction générale et mise en pratique par les filiales.

SPHERE veille à ce que sa création de valeur passe le plus possible par des produits apportant un avantage environnemental. Par exemple, plus de la moitié des matières (fossiles, recyclées ou vierges, ou biosourcées) utilisées par le groupe sont des matières recyclées, et le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en plastiques biosourcés compostables représente plus de 60 % de celui des produits fabriqués en plastiques fossiles.

“
SPHERE se différencie des autres acteurs du marché européen par la place de l'environnement au cœur de sa stratégie de développement et de son modèle d'affaires depuis plus de vingt ans.
”

“

SPHERE veille à ce que sa création de valeur passe le plus possible par des produits apportant un avantage environnemental.

”

Interactions avec ses fournisseurs

Les achats de matières premières viennent du monde entier (majoritairement d'Europe, mais également d'Asie).

Les principaux fournisseurs de SPHERE sont les fournisseurs de matières premières. Ils sont situés dans le monde entier pour les matières vierges, mais essentiellement en Europe pour les matières recyclées.

Dans l'ensemble, le groupe est convaincu que son avenir est dans le maintien de ses valeurs fortes et la poursuite de l'innovation pour apporter concrètement des solutions d'emballage plus respectueuses de l'environnement.

2



Analyse des risques liés à l'activité du groupe SPHERE

Le groupe SPHERE a procédé à une analyse de ses risques extra-financiers dont la méthode est décrite dans la note méthodologique en fin de ce document.

Ce rapport met l'accent sur les risques principaux : impacts sur les collaborateurs et impacts environnementaux, même si le groupe SPHERE traite également les autres risques avec des réponses expliquées dans ce rapport.

Cette analyse et ses conclusions ont été travaillées principalement avec la direction générale, celle des ressources humaines et celle du développement durable.

Les politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques sociaux et environnementaux principaux sont détaillés respectivement en pages 13 à 23 et d'autres informations sociétales sont présentées en page 24 en complément, sans que ces dernières aient été identifiées en risques prioritaires.

Impacts sur les collaborateurs

Santé et sécurité au travail des collaborateurs (blessures, maladies du travail...)

Chaque société de SPHERE est responsable et suit précisément la bonne application des réglementations, l'évolution des accidents ou maladies du travail.

L'irruption de la crise de la Covid-19 au tout début de l'année 2020 a fortement sollicité les capacités de réaction et d'adaptation du groupe qui, en réponse, a mobilisé l'ensemble de ses ressources, compétences et expertises afin de concilier la protection de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs avec le maintien d'un haut niveau d'activité. Le rôle essentiel joué par le groupe dans le cadre de la coordination et de l'orientation des actions locales a permis d'assurer une cohérence d'ensemble de l'activité des filiales et de renforcer la confiance des membres du personnel dans l'efficacité et la cohérence de ses décisions.

Adéquation des compétences en interne

Le groupe SPHERE conserve à l'esprit de manière permanente le vieillissement progressif de sa population, son besoin d'adaptation à l'évolution du modèle d'affaires et à celle des métiers et qualifications qui en résulte.

Attractivité de SPHERE

Le groupe SPHERE s'emploie à concilier la décentralisation inhérente à son modèle de fonctionnement avec son souci de maintenir son attractivité au moyen de pratiques de rémunération fédératrices. Il s'appuie sur une communication externe qui rencontre les aspirations d'une partie de plus en plus large de la population et ce faisant contribue au renforcement de sa réputation et de son attractivité. De plus, la stratégie RSE adoptée en 2023 identifie l'enjeu de l'attractivité comme un axe important pour les années à venir. Enfin, dans le cadre du renforcement du lien armée-Nation tel que prévu par la loi, SPHERE procède actuellement à l'inventaire des initiatives favorisant l'engagement dans les réserves.



La stratégie RSE adoptée en 2023 identifie l'enjeu de l'attractivité comme un axe important pour les années à venir.



Impacts des produits sur l'environnement

La majorité des produits de SPHERE sont en plastique, aluminium ou en papier, à usage unique.

Leur principale matière première était historiquement le polyéthylène vierge issu du pétrole, donc une matière fossile au contenu carbone élevé.

En fin de vie, ils sont normalement mis dans un flux maîtrisé de traitement ou de valorisation des déchets mais s'ils s'en échappent, ils deviennent des déchets sauvages et restent longtemps dans la nature.



C'est la raison pour laquelle le groupe SPHERE mène une politique environnementale très volontariste, en particulier :

- en travaillant depuis plus de 25 ans au développement de solutions plus environnementales ;
- en privilégiant les matières premières ayant le plus d'impacts positifs sur l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie du produit, en particulier en visant à limiter au maximum l'usage de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de polyéthylène recyclé, de polyéthylène d'origine végétale ou de matériau biosourcé et compostable ;
- en suivant sa consommation d'électricité qui est sa principale énergie utilisée ;
- en développant les certifications ISO 14001 (management environnemental) de ses sites de production.

“

Le groupe SPHERE mène une politique environnementale très volontariste.

”

Tableau de synthèse risques - plans d'action - indicateurs

Risque	Plan d'action	Indicateur de suivi	Page
Impacts sur les collaborateurs			
	Garantir une connaissance précise des effectifs groupe	Effectif total au 31 décembre et répartition par catégorie socio-professionnelle	16
		Nombre d'heures travaillées en théorie et en pratique	14
	Formations à la sécurité	Nombre d'heures consacrées	14
Santé et sécurité au travail	Suivi de l'efficacité des investissements et formations à la sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail et accidents de trajets Taux de gravité des accidents du travail et accidents de trajet	14
	Suivi de l'absentéisme	Taux d'absentéisme (maladies et accidents)	14
Adéquation des compétences en interne	Actions de formations exploitant les résultats des entretiens professionnels	Nombre de personnes formées à la sécurité	16
		Nombre d'heures de formation à la sécurité	16
		Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur	16
		Volume d'heures de formation	16
Attractivité de SPHERE	Développer la réputation de SPHERE	Nombre de personnes formées (hors sécurité)	16
		Les indicateurs environnementaux, de formation, d'égalité professionnelle...	
	Lutte contre les discriminations	Part des femmes Nombre de handicapés employés Budget pour faciliter l'insertion des handicapés	16 16 16
Impacts sur l'environnement			
	Renforcer le système de management environnemental	Part des sites certifiés ISO 14001	20
	Contribuer à une économie plus circulaire en travaillant sur ce qui, dans l'analyse de cycle de vie des produits, a de loin le plus d'impacts : les matières premières		
	Réduire l'emploi de polyéthylène fossile vierge	Évolution de la part du polyéthylène fossile vierge dans la consommation de matières plastiques du groupe	21
	Augmenter l'utilisation de polyéthylène recyclé	Évolution de la part du polyéthylène recyclé dans la consommation de matières plastiques du groupe	21
	Développer l'utilisation de biosourcé	Évolution de la part des matières végétales dans la consommation de matières plastiques du groupe	21
	Développer les produits compostables pour faciliter la valorisation de tous les biodéchets	Évolution de la part des matières compostables dans la consommation de matières plastiques du groupe	21
	Limiter l'impact CO ₂ :		
	• Réduction de la consommation électrique tout en tenant compte des installations et mix produits déjà en place	Évolution de la consommation électrique par tonne extrudée	21
	• Achat d'électricité verte lorsque c'est économiquement possible	Évolution de la part d'électricité contractuellement renouvelable	21
	• Limiter les émissions de CO ₂ de son activité	Évolution des tonnes de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires	23

3



Informations sociales, sociétales et environnementales

À travers les aspects sociaux de ses interventions, le groupe SPHERE est particulièrement attaché à prendre en compte deux préoccupations majeures :

- garantir un environnement de travail sûr et sain à son personnel (*partie 1*) ;
- se doter des ressources humaines accompagnant au plus près ses besoins et ses perspectives d'évolution (*partie 2*).

Au-delà de ces préoccupations, SPHERE est attentif à la lutte contre toute forme de discrimination (*partie 3*).

Politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques sociaux prioritaires

Impact de l'activité sur la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de SPHERE

Le groupe SPHERE gère des entités dans lesquelles les outils de production et les conditions de travail qui y sont associées présentent des risques mesurés pour la santé et la sécurité au travail comme en attestent les indicateurs relatifs aux accidents du travail et aux accidents de trajet.

Le taux de fréquence pour l'année 2023, avec 25,22 accidents avec arrêt par million d'heures effectivement travaillées est en diminution en comparaison avec le taux de l'année précédente (36,19 en 2022). Le taux de gravité diminue également, il est de 1,68 en 2023 contre 1,75 en 2022.

Ce taux de gravité, de 1,68 en 2023, continue de bénéficier de la modération du taux de gravité des filiales étrangères : en 2023, le taux de gravité des filiales françaises est de 2,70 quand celui des filiales étrangères est de 0,73.

- En 2023 nous constatons une diminution du nombre d'accidents du travail (129 vs 149 en 2022). Le nombre de jours calendaires perdus pour accident du travail a également diminué, nous comptons 219 jours de moins en 2023 qu'en 2022.

L'activité continue de progresser comme le démontre l'augmentation du nombre d'heures effectivement travaillées (+ 8 % entre 2021 et 2023).

Les années 2020 et 2021, au cœur de la crise de la Covid-19 avaient démontré les capacités de réaction de l'ensemble du personnel du groupe, sous la direction d'une équipe dirigeante qui, par sa forte implication dans la prévention et la lutte contre la pandémie, avait réussi à développer un climat de confiance, ensuite relayé par l'ensemble des filiales, propice à la poursuite de l'activité du groupe, alors confronté à une forte progression de la demande de nos produits.

Le maintien en 2023 d'une forte activité s'accompagne de la poursuite du développement du travail posté : 876 personnes opèrent en travail posté en 2023.

En 2023, sur l'ensemble du groupe, les postes opérant en 5X8 (415 au total) représentent 48,60 % de l'ensemble des postes en équipes alternantes, partant de 44,3 % en 2020.

Si les réponses apportées par le groupe SPHERE en matière de lutte contre la Covid-19 ont largement contribué à l'instauration d'un climat de confiance auprès des collaborateurs du groupe, l'attention particulière portée à la formation à la sécurité y joue également un rôle important, tant par des actions de formation initiale (secourisme, gestes et postures, incendie et évacuation...) que par des actions régulières de recyclage (selon définition officielle). La prise en compte de la pénibilité des tâches amène un certain nombre de filiales à lancer des projets d'investissements visant à la prévention des maladies professionnelles et au maintien en activité de production. Nous avons relevé en 2022 des pratiques d'aides à la maintenance ou d'allègement de tâches qui se sont poursuivies en 2023, avec par exemple :

- Chez Jet'Sac, la mise en place de robots transporteurs de cartons entre les machines de transformation et le secteur palettiseur. En parallèle, un palettiseur automatique a été mis en fonction dans cette zone.
- Des aménagements de postes de travail des travailleurs disposant de la reconnaissance de travailleur handicapé chez Schweitzer, en relation avec la Médecine du travail.
- Chez PTL, un tiers des lignes sont désormais équipées de palettiseurs automatiques pour diviser par deux le port de charge des opérateurs.
- Chez SPHERE NL, deux projets d'automatisation ont été mis en place. Le premier projet concernait l'automatisation de l'emballage et de la palettisation de lignes pour des lignes de fabrication des sacs-poubelles. Le second projet d'automatisation concernait un broyeur pour le service de recyclage. Ces projets réduisent la charge physique des personnels et permettent un meilleur fonctionnement de l'usine.

Le nombre d'heures de formation à la sécurité est de 4 478 heures en 2023. Il est en baisse de 1 688 heures en comparaison avec 2022. En revanche, le nombre de collaborateurs formés à la sécurité augmente, il est sur l'année 2023 de 941 personnes.

Si le nombre de collaborateurs formés augmente, le budget formation dédié à la sécurité diminue (14 K€ environ entre 2022 et 2023).

L'explication majeure de ces deux tendances contradictoires réside dans le fort développement des micro-modules de formation, peu coûteux en dépenses de formation, mais couvrant un large échantillon de la population.

Enfin, conséquence indirecte de la crise pandémique, certaines filiales du groupe ont développé depuis 2022 des pratiques de télétravail, d'abord sous forme d'essai, puis de manière plus organisée dans la mesure où leur activité pouvait s'y prêter. Bien que difficilement mesurable, une pratique raisonnée du télétravail semble contribuer à la santé et à une certaine qualité de vie au travail.



1/3

des lignes équipées de palettiseurs automatiques pour diviser par deux le port de charge des opérateurs, chez PTL.

Suivi des indicateurs d'absentéisme

Les indicateurs d'absentéisme font l'objet d'un suivi constant de la part des sociétés du groupe SPHERE. Multifactoriels par nature, ils sont régulièrement croisés avec les données relatives aux accidents de travail, maladies professionnelles, modes d'organisation du travail, mais également à l'évolution de l'âge moyen des collaborateurs.

En 2023, le taux global d'absentéisme est de 5,57 % (absences maladie de courtes et longues durées et arrêts pour accident du travail ou de trajet).

Ce taux confirme une nette amélioration par rapport à 2022 (6,74 %) et les années précédentes (2020 : 6,12 % et 2019 : 6,66 %) et reste un élément important de la performance sociale du groupe.



SPHERE complète son besoin de qualifications nécessaires au renouvellement et au développement de ses compétences en développant des approches assimilables à des pré-recrutements.



Recherche continue d'adaptation des ressources humaines de SPHERE aux besoins induits par son modèle d'affaires

Les ambitions affichées par SPHERE de croissance tant organique qu'externe de ses activités et les marchés sur lesquels le Groupe opère nécessitent de disposer des ressources humaines adaptées à la continuité et au développement des besoins industriels et commerciaux induits par son modèle d'affaires.

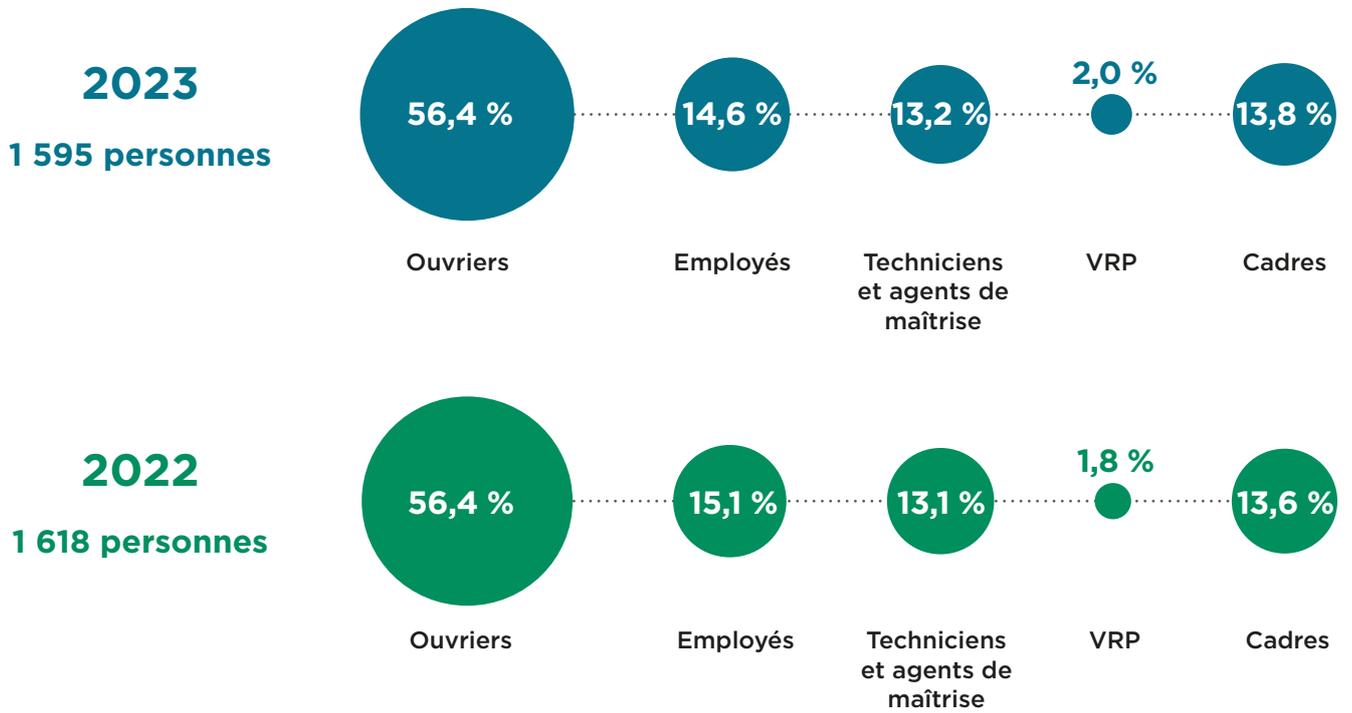
De manière concrète, cela passe par la montée en qualification du personnel, l'anticipation de l'évolution de la pyramide des âges et le renforcement de son attractivité.

En complément de ces actions, SPHERE complète son besoin de qualifications nécessaires au renouvellement et au développement de ses compétences en développant des approches assimilables à des pré-recrutements : apprentissage - en développement constant dans le groupe - et stages écoles, voire, encore plus en amont, en orientant de manière ciblée les budgets de taxe d'apprentissage versés aux lycées, universités et écoles d'enseignement supérieur.

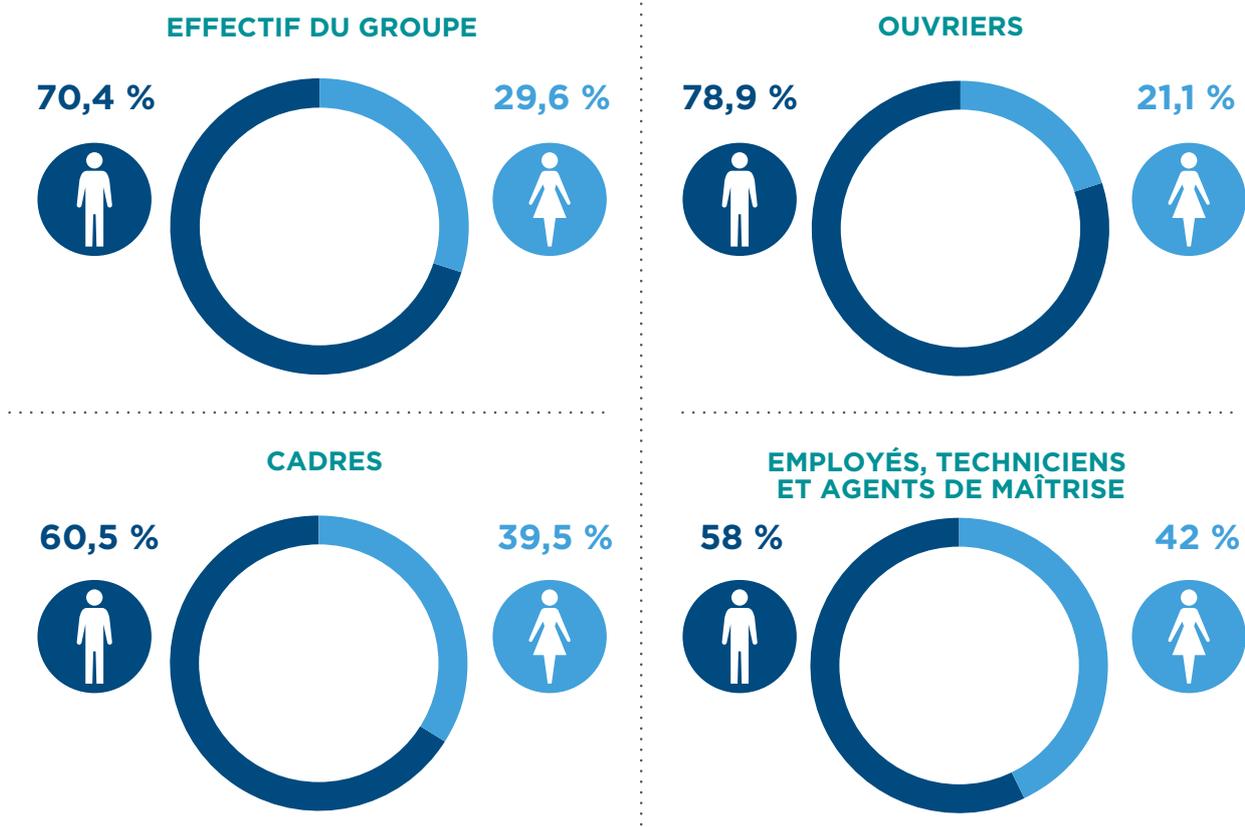
Au 31 décembre 2023, le groupe SPHERE emploie sur le périmètre considéré 1 595 personnes dont plus de la moitié est composée de personnel ouvrier (56,4 % du total). 911 personnes sont employées en France et 684 en dehors des frontières, soit une répartition 57%/43 %, traduisant la poursuite d'une tendance progressive à un rééquilibrage des effectifs entre la France et les autres pays constitutifs du groupe, notamment avec le développement de l'Espagne.

Un an plus tôt, au 31 décembre 2022, l'effectif total du groupe était de 1 618 personnes, dont 921 en France et 697 à l'étranger.

Ventilation des effectifs par catégorie au 31/12/2023



Répartition des femmes dans l'effectif du groupe



Les femmes représentent 29,6 % de l'effectif du groupe et 39,55 % de la population des cadres, 21,1 % des ouvriers et 42 % des employés, techniciens et agents de maîtrise.

Le nombre de personnes formées se stabilise en 2023 par rapport à 2022.

Les formations hors sécurité, dans l'effort global de formation du groupe SPHERE, représentent dorénavant près des 4/5^e des coûts, partant d'un peu plus de 60 % les deux années précédentes. Cette tendance s'explique par la combinaison de différents facteurs : prise en compte du vieillissement de la population et besoin de préparer le renouvellement des effectifs, notamment par le maintien et le développement des expertises métiers (par ex. J&M Plast et Schweitzer pour l'extrusion), volonté de développer les pratiques managériales (par ex. SPHERE France et Biotec), accompagner un changement de site (SPHERE Spain)...

Bien évidemment, comme relevé au paragraphe « Impact de l'activité sur la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de SPHERE », la formation à la sécurité demeure une priorité essentielle de l'action du groupe en raison du poids de ses activités industrielles.

Ramené à l'effectif moyen de chaque année, le nombre d'heures moyen de formation est de 7,95 heures par personne en 2023 pour 9,02 heures par personne en 2022.

Enfin, le groupe développe une démarche dynamique de renforcement de son attractivité au travers de sa politique de rémunération et de couverture sociale et n'hésite pas le cas échéant à avoir recours aux dispositifs incitatifs légaux susceptibles de bénéficier à une large partie de ses salariés. Ainsi, le groupe SPHERE avait saisi la faculté offerte par les ordonnances publiées dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire de 2020 pour attribuer dans la quasi-totalité des filiales françaises des primes venant encourager le travail pendant la première vague de confinement (primes dites Macron II). En 2022, suite au renouvellement du dispositif, dans sa version « Macron III », des primes ont été à nouveau attribuées aux rémunérations les moins élevées des filiales françaises.

Sur un autre plan, le groupe SPHERE avait achevé courant 2020 le regroupement chez un même assureur de l'ensemble de ses filiales en France, en matière de couverture Santé et Prévoyance. Ceci a produit ses premiers effets dès 2021 en permettant de limiter les hausses de tarif grâce au renforcement de la puissance de négociation résultant de ce regroupement. Ce regroupement a continué à produire ses effets en 2022, même si les tensions inflationnistes et la sensible revalorisation des bases de calcul des cotisations ont nécessité quelques réadaptations de tarif.

En 2023, sur certains sites en France, des harmonisations sont opérées sur la base des cotisations, désormais assises sur le PMSS et non plus sur une base forfaitaire. Malgré la poursuite des tensions inflationnistes en 2023, les taux de cotisation et les garanties sont restés inchangés sur les volets santé et prévoyance sur l'ensemble du périmètre.

Au total, la masse salariale du groupe était de 104,8 M€ au 31 décembre 2023 et se complète de coûts de travail intérimaire à hauteur de 9,9 M€, soit une masse d'ensemble hors intéressement et participation de 114,7 M€, en progression de 1,1 M€ par rapport à l'année précédente.

Lutte contre les discriminations, promotion des diversités et mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap

La mise en place de la charte d'éthique et de comportement de SPHERE et sa régulière mise à jour concrétisent l'engagement du Groupe en matière de lutte contre les discriminations, la promotion des diversités et l'insertion des travailleurs handicapés.

Les femmes participent activement au management du groupe, avec une part dans la population des cadres plus élevée que leur part dans la population d'ensemble de SPHERE, comme indiqué précédemment : 39,55 % de cadres féminins à comparer à 29,6 % de femmes dans la population totale. D'année en année, ces taux sont très constants.

Le groupe emploie l'équivalent temps plein de 45 travailleurs handicapés et dépense environ 30 K€ afin de faciliter leur insertion au quotidien.

30 K€
d'investissement pour faciliter l'insertion des travailleurs handicapés.

Politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques environnementaux prioritaires

Dès 1991, l'analyse de cycle de vie détaillée réalisée par Pricewaterhouse Coopers-Ecobilan pour le groupe SPHERE a montré que sur la totalité du cycle de vie d'un sac-poubelle (de la production de sa matière première jusqu'à la fin de vie du sac) les étapes qui ont le plus d'impact environnemental sont :

- la production de la matière première qui contribue pour environ 60 à 80 % des impacts ;
- la fin de vie du sac qui contribue pour environ 10 à 30 % des impacts.

SPHERE y a travaillé depuis plus de 25 ans en appliquant les principes suivants d'éco-conception :

- réduire la quantité de matière utilisée pour une même fonction d'usage (en particulier en réduisant les épaisseurs) ;
- choisir la matière possible permettant le moins d'impacts environnementaux sur toute la vie du produit, en particulier en visant à ne plus utiliser de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de :
 - polyéthylène recyclé,
 - polyéthylène d'origine végétale,
 - matériau biosourcé et compostable.

Dans la suite de ces travaux, et dans la perspective d'une mise à jour de notre approche, Afin de compléter et mettre à jour ces données, le Groupe SPHERE a entamé en partenariat avec IPC (Centre technique Industriel de la plasturgie et des composites) une nouvelle analyse de cycle de vie pour un sac-poubelle en matières recyclées. Les résultats sont attendus en 2024.



Le groupe est également à l'origine de la certification NF Environnement.



Une politique volontariste qui s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire

Le groupe SPHERE suit depuis de nombreuses années une démarche volontariste d'économie pour la consommation de matières non renouvelables qui porte sur la réduction de l'épaisseur des sacs, sur l'utilisation de matières recyclées et sur la promotion de matières d'origine biosourcée et/ou compostables pour fabriquer notamment des sacs.

Ceci s'est traduit, dès 1983, par la réduction de 30 % de l'épaisseur des sacs en utilisant de nouvelles générations de polyéthylène. Le groupe est également à l'origine de la certification NF Environnement en France et participe à la révision de cette marque qui assure la prise en compte de facteurs influents tout au long du cycle de vie des sacs à déchets. Le groupe a mis en place des investissements conséquents pour le recyclage, soit des plastiques usagés issus de sa propre production, soit de ceux provenant de l'extérieur. Ces efforts et investissements se poursuivent encore pour accroître l'utilisation de produits recyclés dans les mélanges de matières extrudées et ainsi réduire la consommation de matières vierges. Depuis plus de cinq ans, le tonnage extrudé de matières vierges est inférieur chaque année à celui de matières recyclées.

La politique de préservation de l'environnement menée par le groupe s'appuie sur des solutions innovantes. En effet, le groupe concentre ses efforts de recherche dans le développement de matériaux biosourcés et compostables issus de matières végétales renouvelables. En 2022, le groupe a poursuivi la forte croissance de sa production de ces matériaux, notamment avec les sacs fruits et légumes biosourcés, compostables à domicile, conformes aux exigences de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui peuvent être utilisés pour collecter les déchets alimentaires et déchets verts en vue d'un recyclage organique industriel ou domestique.

Dans le cadre des principes français et européens de l'économie circulaire, le groupe continue à intégrer la problématique de fin de vie des produits qu'il fabrique afin de ne pas perturber les filières de recyclage et de compostage industriel ou domestique.

L'extension des consignes de tri en France amène les consommateurs à jeter les sacs ultra-légers, utilisés pour l'emballage des fruits et légumes, dans la poubelle (jaune) dédiée aux emballages. Afin de démontrer la compatibilité des refus de tri en matières compostables dans le recyclage du PE souple, le Groupe participe à un projet coopératif avec plusieurs membres d'ELIPSO.

SPHERE suit sa consommation d'électricité, qui est sa principale énergie utilisée, pour la réduire. C'est dans ce cadre, qu'une étude sur le potentiel solaire des sites français a été conduite en 2023. Des décisions d'investissement solaire ont été prises pour deux filiales (ESP/IT).

De plus, depuis deux ans, SPHERE suit les impacts en gaz à effet de serre de l'ensemble des énergies utilisées dans sa valeur ajoutée (scope 1 et 2) avec un nouvel indicateur décrit en 1.7.3.2.3. Une stratégie carbone basée sur le premier bilan carbone (scopes 1, 2 et 3) basé sur les données 2022 et pour l'ensemble du périmètre du groupe a été conduite en 2023 et sera finalisée courant 2024 avec la définition et l'adoption d'objectifs permettant au groupe de contribuer à la neutralité carbone en 2050. De plus, suite à l'adoption de la loi Climat et Résilience en France, SPHERE a identifié que le transport représenté 5 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Une série de mesures pour réduire cet impact sont actuellement en cours d'étude.

La volonté de certification sera poursuivie sur les autres sites avec un objectif de **100 %** en 2025.



SPHERE continue à intégrer la problématique de fin de vie des produits qu'il fabrique afin de ne pas perturber les filières de recyclage et de compostage industriel ou domestique.

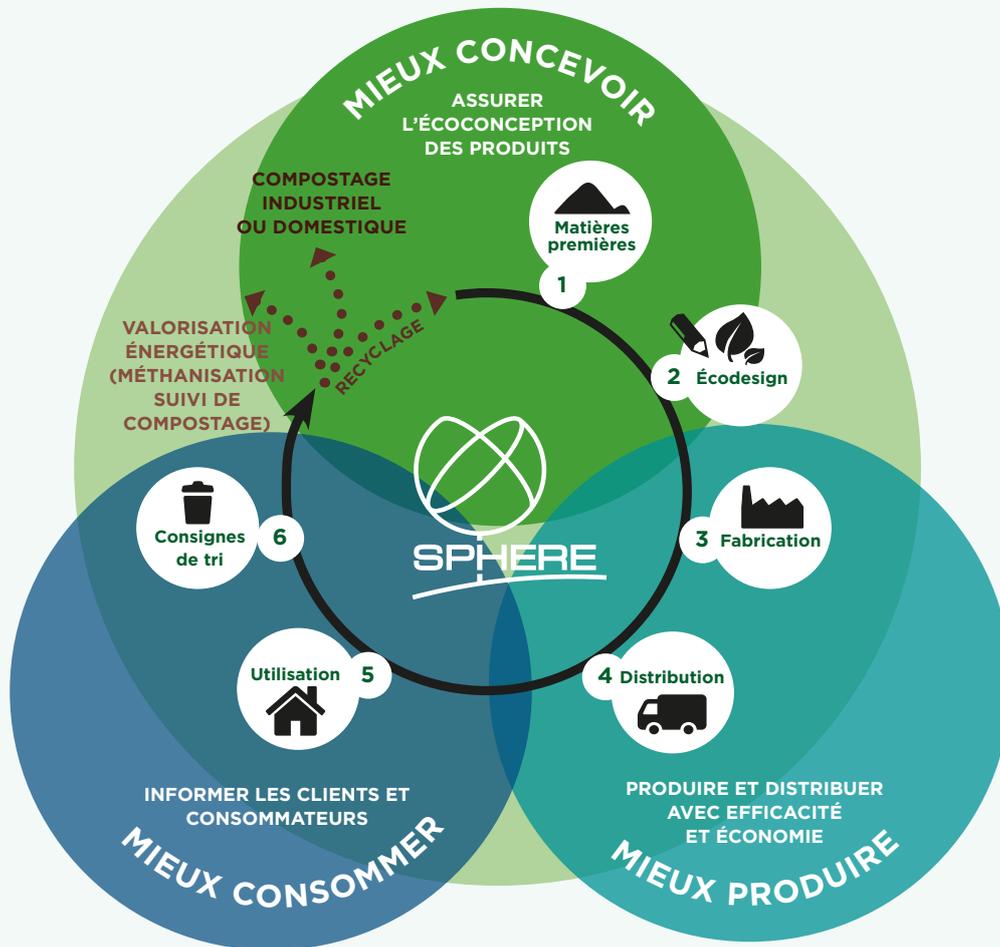


Démarches d'évaluation ou de certification dans le cadre de la politique environnementale

La démarche environnementale vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à l'évaluer et à le réduire. Ainsi, le groupe SPHERE s'est engagé dans deux approches du management environnemental :

- **L'approche site** : outil de gestion interne au site, fondé sur l'amélioration continue. Au 31 décembre 2023, neuf des quatorze sites de production du groupe (soit 64,3 %) sont certifiés ISO 14001 (et sont également certifiés ISO 9001). Pour rappel, ce pourcentage était seulement de 28,5 % au 31 décembre 2019 et de 56 % au 31 décembre 2021. Pour rappel, le pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001 est un des indicateurs suivis par SPHERE. La volonté de certification sera poursuivie sur les autres sites avec un objectif de 100 % en 2025.
- **L'approche produit** : en intégrant systématiquement les aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits, avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie. C'est notamment l'ambition de la participation au projet l'effet vert via la filiale SPHERE Distribution ou encore la certification MPR (matière recyclée tracée) obtenue en 2023 par JM Plast pour certains produits.

Cercle vertueux de l'économie circulaire



Gestion des ressources : déchets, matières premières, énergie et sols

Gestion des déchets réutilisables en interne

La quasi-totalité des déchets plastiques sont recyclés et réincorporés dans la production.

La majorité des sites de production sont équipés d'une unité de recyclage et participent également à la valorisation de déchets plastiques externes qui seront, eux aussi, intégrés dans les matières destinées à produire des sacs à déchets.

Le groupe utilise également des quantités importantes de granulés de plastique recyclé achetés en dehors du groupe.

Globalement, le plastique recyclé (d'origine interne ou externe) représente plus de la moitié de la consommation de matière plastique consommée en production par le groupe. Environ 74 % de ce plastique recyclé consommé est d'origine externe.

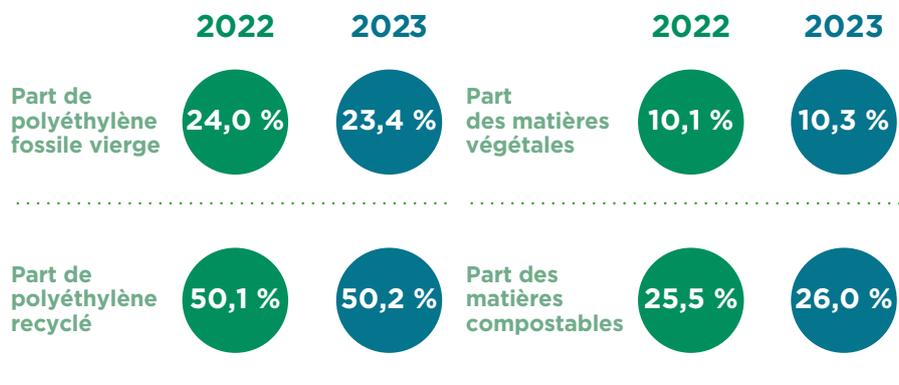
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Comme déjà indiqué, ce sont les matières premières qui ont le plus d'impacts environnementaux lors du cycle de vie complet des principaux produits distribués par SPHERE (les sacs plastique).

SPHERE a donc décidé de suivre précisément l'évolution du mix des matières premières utilisées dans ses productions de plastique biosourcé et compostable et de produits plastiques, en distinguant particulièrement :

- polyéthylène vierge et polyéthylène recyclé ;
- origine fossile et origine végétale ;
- matière compostable et matière non compostable.

La ventilation matières en volume est calculée en divisant les parts respectives par la consommation totale de matières plastiques :



Par exemple, la part des matières compostables a augmenté en 2023 de 0,5 point par rapport à leur part en 2022, ou encore de 83 % depuis 2018 (voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour détails sur la méthode de calcul et la raison de 2018 comme année de référence). Cette forte augmentation (+ 83 %) correspond à la volonté du groupe de contribuer à toute la chaîne de valorisation des biodéchets, qu'ils soient les déchets alimentaires de cuisine ou les déchets verts de jardin.

De même, la forte baisse (- 29 % depuis 2018) de la part de polyéthylène fossile vierge correspond à l'objectif du groupe de se passer, à terme, de cette matière première.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

SPHERE a pour objectif de diminuer sa consommation d'électricité par tonne fabriquée et de contribuer par ses achats au développement de l'électricité d'origine renouvelable. Pour ce faire, deux études dédiées à l'efficacité énergétique ont été menées en 2023 sur les sites de PTL et Jet'Sac.

Dans le même temps, la consommation électrique par tonne extrudée a continué sa baisse, avec un gain d'efficacité de 1,5 % entre 2023 et 2022, après avoir celui de 3 % enregistré entre 2022 et 2021 :

Évolution MWh par tonne extrudée



Elle a été calculée en divisant les MWh consommés en production par toutes les usines faisant de l'extrusion, par le nombre total de tonnes extrudées par ces mêmes usines.

La part de l'électricité d'origine renouvelable par engagement contractuel spécifique avec le fournisseur a augmenté de 11 % entre 2022 et 2023. Ceci s'explique notamment par l'évolution du mix électrique livré aux filiales françaises où les renouvelables étaient en progression en 2023.

Évolution de la part de l'électricité contractuellement renouvelable*



* Voir les notes méthodologiques pour détails sur la méthode de calcul.

Utilisation des sols

Les matières plastiques d'origine végétale représentent environ 20 % des matières plastiques utilisées par SPHERE. De plus, la capacité de production mondiale de tous les plastiques d'origine végétale mobilise moins de 0,02 % de la surface agricole mondiale, comme indiqué par l'association European Bioplastics.

SPHERE est néanmoins vigilant sur la bonne gestion durable des ressources végétales et abordera ce point plus en détail et de façon responsable dans ce rapport lorsque le poids de ces matières sera plus important.

Changement climatique

Le changement climatique causé par l'émission de gaz à effet de serre est un problème fondamental contre lequel SPHERE lutte depuis plusieurs dizaines d'années.

Au-delà des analyses de cycle de vie déjà disponibles, SPHERE ne disposait pas jusqu'à cette année d'un bilan carbone complet. Le premier bilan carbone du Groupe (établi selon la méthode GHG Protocol), basé sur les données 2022, a été réalisé cette année pour les scopes 1, 2, 3. Avec un total de 735 000 tCO₂e (soit l'équivalent des émissions de 81 000 Français) avec un scope 3 représentant plus de 97 % de ce total (dont les 4 postes les plus importants : 42 % pour la fin de vie, 41 % pour les intrants, 9 % pour les immobilisations, 5 % pour le fret). Ce bilan carbone servira de base à la définition d'un objectif de réduction des émissions du groupe en 2024 dans une logique de contribution à la neutralité carbone en 2050 selon le standard SBTi.

Depuis la DPEF 2019, un indicateur d'électricité renouvelable a été mis en place car l'électricité représente l'essentiel de l'énergie utilisée dans les usines de SPHERE (cf. 1.7.3.2.3 ci-dessus).

À partir de la DPEF 2020, SPHERE a mis en place un suivi de ses émissions de CO₂ liées à ses deux principales sources d'énergies consommées : l'électricité et le gaz. En 2021, a été rajoutée la consommation totale de carburant des véhicules du groupe (possédés, loués longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés). L'indicateur retenu est toujours : tonnes de CO₂ émises par million d'euros de chiffre d'affaires.

Évolution des tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires*



Une baisse importante (8 %) peut être observée entre 2022 et 2023 (17 % depuis 2020), ce qui est d'autant plus notable lorsque l'on prend en compte la diminution de 4 % du chiffre d'affaires en valeur. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction de 9 % de la consommation énergétique sur l'ensemble du groupe.



Les matières plastiques d'origine végétale représentent environ 20 % des matières plastiques utilisées par SPHERE.



* Voir les notes méthodologiques pour détails sur la méthode de calcul.

Autres informations sociétales

La volonté de SPHERE est de respecter l'environnement législatif et réglementaire encadrant son activité tout en promouvant ses valeurs.

Éthique, valeurs et conformité légale et réglementaire

Le groupe SPHERE entend se conformer strictement aux obligations légales et réglementaires tant dans la forme que l'esprit.

À ce titre, dès 2011 a été mise en place au sein du groupe une Charte d'éthique, systématiquement communiquée auprès des collaborateurs du groupe et renforcée dans son application par son intégration dans les règlements intérieurs des filiales. Au non-respect de la Charte d'éthique est attachée une possibilité de saisine d'un référent groupe.

Disponible sur le site internet de SPHERE, la Charte d'éthique est souvent perçue par les candidats au recrutement comme un élément important de l'attractivité du groupe, au même titre que son engagement en faveur du développement durable. Une nouvelle édition de la Charte d'éthique, aboutissement d'un processus de révision, a été publiée en 2016 et a fait également l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des filiales du groupe.

Depuis 2017, un dispositif visant à prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en application de la loi Sapin II, a été adopté par le Conseil d'administration. Ce dispositif a conduit à identifier l'ensemble des risques de corruption et de trafic d'influence liés à la conduite des affaires, à en caractériser les contours, à définir les processus de prévention de leur survenance et à mettre en place un dispositif d'alerte interne. Ce dispositif s'appuie sur une organisation au niveau du Groupe via la référente conformité groupe et des relais au niveau local via un réseau de référents au sein de chaque société du groupe SPHERE.

Des actions de formation sont entreprises afin de sensibiliser, au sein de chaque filiale du groupe, un nombre de plus en plus important de collaborateurs.

Chaque année, un bilan de l'année écoulée est présenté au Conseil d'administration ainsi que le plan d'action de l'année suivante. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés. Ainsi, le bilan 2023 des actions menées et le plan d'actions 2024 ont été présentés au Conseil d'administration du 9 janvier 2024 et le Conseil a approuvé le plan d'actions présenté.

Dans une démarche d'amélioration continue du dispositif existant, et dans le prolongement du travail de diagnostic et d'actualisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et du dispositif anticorruption dans son ensemble initié en 2022 et poursuivi en 2023, les trois procédures suivantes du dispositif ont été entièrement revues et mises à jour : le Code de conduite anticorruption, le dispositif d'alerte interne et le dispositif de formation. Ce sujet fera partie intégrante de la stratégie RSE en cours de finalisation.

Actions pour répondre aux besoins fondamentaux de la société

À la suite des incendies ravageurs de l'été 2022, en France ainsi qu'en Europe du Sud, SPHERE s'est rapproché, en partenariat avec INTERMAS, un client du groupe et fabricant d'articles de jardinerie, de l'Office national des forêts (ONF) français afin de proposer de travailler au développement de manchons de protection des jeunes arbres. Alors que la replantation forestière portera sur des milliards d'arbres, qu'elle est un passage obligé pour atteindre la neutralité carbone, il apparaît dès lors important de proposer un produit résistant mais compostable, afin d'éviter le maintien de la pratique actuelle qui consiste à abandonner les manchons plastiques en forêt une fois l'arbre poussé, générant ainsi une pollution importante des nouveaux massifs.



Des actions de formation sont entreprises afin de sensibiliser, au sein de chaque filiale du groupe, un nombre de plus en plus important de collaborateurs.



Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le groupe SPHERE ne travaille pas de produits alimentaires et donc ne génère pas de déchets alimentaires.

De plus, le groupe SPHERE a développé une expertise dans le secteur des produits pour contact alimentaire. Sa filiale SPHERE France, équipée en salle grise, fournit via la grande distribution toute l'Europe en produits tels que : films alimentaires, barquettes et rouleaux d'aluminium et papier cuisson. Tous ces produits permettent aux consommateurs de protéger, conserver et congeler les aliments et pour certains d'apporter une aide culinaire.

Les marques nationales du groupe, Alfapac, Frio, Vita et Propsac, véritables laboratoires d'idées, développent des produits innovants et éco-responsables qui intègrent l'optimisation de la durée de vie des aliments et la réduction du gaspillage alimentaire.

La mise en place d'une politique de communication (presse et digitale) auprès du grand public priorise la pédagogie au bon usage des produits sous la forme de publi-communiés, de partenariat avec la presse féminine et culinaire et la diffusion de vidéos (recettes et astuces de chef). Une opération similaire a été finalisée en 2022 pour déploiement 2023 sur la question du tri des déchets par les ménages.



En 2004, le groupe crée la Fondation d'Entreprise SPHERE et s'engage dans plusieurs domaines : artistique, éducatif et humanitaire.

Actions de partenariat ou de mécénat

S'engager dans le mécénat est l'occasion pour une entreprise d'exprimer son identité, ses valeurs et d'illustrer sa responsabilité sociale et culturelle.

Avant la création de la Fondation d'Entreprise SPHERE, le groupe avait soutenu différentes actions caritatives (telles que des respirateurs artificiels pour l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul) et des actions humanitaires.

En 2004, le groupe crée la Fondation d'Entreprise SPHERE et s'engage dans plusieurs domaines : artistique, éducatif et humanitaire.

Dans le domaine artistique, nous contribuons à faire revivre des œuvres musicales oubliées telles que les opéras l'Amant anonyme du Chevalier de Saint-George (2015) ou Treemonisha de Scott Joplin produit en Afrique du Sud (2006) et qui sera donné en Martinique en 2025 pour les cinquante ans du groupe et les vingt ans de la Fondation SPHERE.

En 2019, la Fondation SPHERE retrace la carrière de celle qui fut une des plus grandes sopranos mondiales de la seconde moitié du vingtième siècle, Christiane Eda-Pierre. Elle enseigne à de nombreux artistes, joua l'Ange d'Olivier Messiaen dans son opéra St François d'Assise. Elle occupa également nombre de scènes aux côtés de Placido Domingo et de Luciano Pavarotti.

En 2022, la Fondation SPHERE a proposé plusieurs événements en Martinique : une exposition parrainée sur les grands compositeurs et grandes voix classiques des Caraïbes. Elle a ainsi organisé un grand concert à la Cathédrale Saint-Louis de Fort-de-France, « De la rue Case-Nègres aux palais princiers » en hommage à Marian Anderson, la plus grande contre-alto du XX^e siècle et première Afro-américaine à se produire au Metropolitan Opera.

Dans le domaine éducatif et humanitaire, la Fondation SPHERE soutient des projets tels que : la création d'une école pour les enfants orphelins, dans un township en Afrique du Sud près du Cap (2006) ou encore la scolarisation d'enfants lépreux via la Fondation de Dominique Lapierre à Calcutta (20028). En 2017, elle soutient l'association Global Heart Watch dans la lutte contre l'arrêt cardiaque.

La Fondation SPHERE est très active auprès de l'Association Objectif France Inde (OFI) qui intervient principalement dans l'approvisionnement en eau des zones rurales, l'entrepreneuriat social et l'accès à l'éducation (pour près de 200 000 femmes) et aux soins de santé pour les enfants (2021/2026).

Enfin, la Fondation soutient, depuis 2022, l'Institut Louis Germain dans son projet de développement des classes d'excellence dans plusieurs villes de France et qui a pour projet de créer un campus en Île-de-France.

En soutenant par des subventions et une implication forte et durable des projets d'aide à la mise en œuvre par des associations et des organisations non gouvernementales, la Fondation d'Entreprise SPHERE assure la pérennité de ces actions.

En dehors de la Fondation, SPHERE soutient également des projets liés à l'accès à l'université des enfants peu favorisés : c'est ainsi que plusieurs depuis années, un soutien est apporté à l'Institut Catholique Européen des Amériques pour des étudiants martiniquais. En 2023, SPHERE a également financé un projet dans le cadre d'un Diplôme Universitaire (DU) dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Sorbonne Université.

Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Nos fournisseurs stratégiques répondent aux exigences des référentiels type BRC/BSCI et sont audités par des organismes tiers. Les autres fournisseurs respectent leurs réglementations nationales, ils sont visités et/ou audités régulièrement, afin de s'assurer du respect de nos demandes. Notre procédure de contrôle qualité a été adaptée depuis 2020 aux nouveaux matériaux des produits finis achetés par le groupe.

Loyauté des pratiques : mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe s'efforce dès la conception de ses produits d'appliquer un affichage clair sur le produit et son emballage qui mentionne la bonne utilisation du produit, ses restrictions, sa composition et ses avantages environnementaux.



Hommage à Christiane Eda-Pierre - Martinique.

Informations relatives aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Certaines sociétés du groupe disposant d'un Comité Social et Économique incitent les membres de ces instances à allouer dans le cadre de leurs budgets annuels en matière d'activités sociales et culturelles une participation plafonnée aux dépenses engagées par leurs salariés soit pour exercer directement leur activité sportive, soit pour bénéficier d'abonnements à des clubs sportifs ou des salles de sport. Par exemple pour Sphere France, en 2023, ce montant représente environ 8 000 euros.

Afin d'encourager l'utilisation de moyens alternatifs à la voiture, les sociétés basées au siège social de Paris ont mis en place dans le parking souterrain de l'immeuble des emplacements dédiés au stationnement des bicyclettes.

4

Notes méthodologiques

Périmètre

Pour cette DPEF, le périmètre pris en compte couvre toutes les sociétés sur lesquelles le groupe SPHERE a eu un contrôle exclusif sur les douze mois de l'année 2023.

La période considérée est l'année civile 2023, comme pour les données financières.

Analyse des risques

L'analyse initiale des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été menée pour 2018 et 2019 essentiellement par les directions ressources humaines et développement durable, avec la direction générale, ainsi que certains responsables de filiales. Pour la DPEF 2020, une Directrice de site de production, une Directrice de service central et un Directeur RH d'une filiale ont contribué à la revue réalisée de toute l'analyse des risques.

Pour cette DPEF 2023, aucune analyse initiale des risques sociaux, sociétaux et environnementaux n'a été réalisée. Elle sera mise à jour lors du prochain exercice.

Pour rappel, lors de l'analyse, une liste très large des risques potentiels a été établie. Puis chaque risque a été pondéré selon sa dangerosité, sa probabilité de réalisation et la part de l'activité de SPHERE potentiellement impactée. Une note globale a ainsi été calculée. Seuls les principaux risques, recevant les notes les plus élevées, ont été détaillés dans ce rapport. Les indicateurs de suivis pertinents ont été choisis pour suivre l'évolution de ces risques. La dernière revue détaillée des risques menée pour la DPEF 2022 n'avait pas conduit à modifier la liste des risques principaux justifiant un suivi dans la DPEF.

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux retenus dans la partie sociale du document sont construits de la façon suivante :

- **Effectifs** : la population du personnel en alternance est prise en compte, tant pour les contrats de professionnalisation que les contrats d'apprentissage. Les stagiaires et les intérimaires ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Par ailleurs, il est précisé que dans une société italienne, les contrats de type précaire via un prestataire extérieur sont traités dans cette DPEF comme des contrats intérimaires, selon la pratique historique du site.
- **Nombre total théorique d'heures travaillées** : pour chaque filiale, cet indicateur se calcule comme la somme des horaires annuels théoriques individuels auxquels s'additionnent les heures supplémentaires et les heures complémentaires, ainsi que les absences de toute nature et les congés (payés, d'ancienneté, de fractionnement, repos compensateurs, événements familiaux, sans solde).
- **Nombre total d'heures réellement travaillées** : cet indicateur se calcule à partir du nombre théorique d'heures travaillées dont il est déduit la totalité des congés, quelle qu'en soit la nature (congés payés, congés d'ancienneté, de fractionnement, sans solde, repos compensateurs...), ainsi que tous types d'absences, payées ou non.
- **Taux de fréquence** : il se calcule en multipliant par un million le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt survenu dans l'année, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- **Taux de gravité** : il se calcule en multipliant par mille le nombre de jours calendaires perdus pour accidents de travail et de trajet, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- **Taux d'absentéisme** : il se calcule en divisant le nombre d'heures perdues pour maladies et accidents de travail ou de trajet par le nombre total théorique d'heures travaillées.

- **Masse salariale** : elle se définit comme l'addition des rémunérations brutes globales et des charges patronales qui leur sont associées.
- **Heures de formation** : elles portent sur l'ensemble des actions de formation mises en place dans les sociétés du groupe, y compris les actions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail. Les actions relatives aux contrats en alternance - apprentissage et professionnalisation - en sont exclues. Les formations par e-learning et les formations d'une durée inférieure à deux heures sont désormais prises en compte.
- **Coûts de formation** : ils comprennent les coûts pédagogiques et les frais de déplacement engagés à cette occasion, à l'exclusion des salaires des stagiaires.

Pour rappel, sauf précision contraire explicite, les effectifs sont calculés sur la base des personnes présentes au 31 décembre 2023.

Indicateurs environnementaux

Les principaux indicateurs environnementaux portent sur l'utilisation des principales matières utilisées par le groupe, à savoir les différentes matières plastiques premières suivantes : le polyéthylène fossile vierge, le polyéthylène recyclé (issu de la regranulation en interne des chutes de production du groupe, ou bien acheté en externe sous forme de granulés), les matières végétales, les matières compostables.

Pour chacune de ces matières, l'indicateur se base sur les valeurs telles que consolidées lors d'un exercice annuel de collecte de données.

L'indicateur de la part de l'électricité achetée qui est contractuellement renouvelable ne comptabilise comme électricité renouvelable que la part d'électricité que le fournisseur garantit contractuellement comme étant renouvelable, à l'exclusion de la part d'électricité qui se trouve être renouvelable alors que le contrat ne fixe aucune contrainte au fournisseur d'électricité.

La Déclaration de Performance Extra-Financière 2023 du groupe SPHERE a fait l'objet de travaux de vérification menés par l'organisme tiers indépendant KPMG qui a émis son rapport le 24 avril 2024.

L'indicateur des émissions de CO₂ liées à l'activité de SPHERE prend en compte les émissions de CO₂ des trois principales énergies consommées par toutes les sociétés du groupe, quelle que soit leur activité :

- l'électricité (sauf pour trois bureaux commerciaux dont la consommation électrique (chauffage et éclairage) est totalement marginale à l'échelle du groupe),
- le gaz,
- et depuis la DPEF 2021 (avec prise en compte rétroactive dans les chiffres de 2020), la consommation de carburant pour les véhicules du groupe : possédés ou loués en longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés à leur utilisateur.
- À noter que le transport (Fret) n'est pas inclus dans cet indicateur cette année.

Les facteurs d'émission ont été pris sur les bases suivantes :

- **Électricité** : base de données de l'ADEME spécifique à chaque pays.
- **Gaz** : facteurs d'émission du gaz naturel, du propane et du GPL en France, appliqués à tous les pays.
- **Carburant** : par type de carburant, nombre de litres réellement consommés ou estimé par la division des Euros dépensés par la valeur moyenne de ce carburant sur l'année, puis conversion technique en kgeq CO₂.
- Il est prévu de compléter cette approche dans les prochaines années en affinant par pays les facteurs d'émission des différents gaz utilisés.

Perspective

Cette DPEF 2023 fait suite à la pratique installée avec la première DPEF réalisée sur 2018, elle va au-delà des obligations strictement réglementaires de SPHERE. Le déploiement de la stratégie RSE, prévu pour 2023, la nouvelle Directive CSRD adoptée fin 2022 donneront l'opportunité au groupe de faire évoluer fortement la forme et le contenu de la DPEF dans les années à venir. Un travail est en cours pour la mise en œuvre de la CSRD chez SPHERE.

Thèmes non traités

Les thématiques suivantes n'ont pas été traitées :

- celles qui ne sont pas pertinentes compte tenu des activités du groupe SPHERE : bien-être animal, lutte contre la précarité alimentaire, alimentation responsable équitable et durable ;
- les accords collectifs, car ils sont gérés au niveau de chaque société et ne sont pas suivis de façon centralisée puisque ce sujet, bien qu'important, ne représente pas un risque majeur pour le groupe et ne justifie pas d'indicateur de suivi particulier.

“ Ensemble, innovons pour transformer durablement nos métiers et proposer des solutions d’emballage utiles et toujours plus respectueuses de l’environnement. ”



Siège social :
3, rue Scheffer 75116 Paris
Société anonyme au capital de 7 510 000 euros
RCS PARIS B 306 591 249
www.sphere.eu